

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique se déroulera sur la commune de La Gravelle du **mardi 16 avril 2019, à 14h, au mardi 21 mai 2019, à 12h**, concernant la demande présentée par la SAS LE GUEVEL dont le siège social est situé 23 rue de la Grassinai à Saint-Malo (35400) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la régularisation et l'extension des capacités de stockage de l'entrepôt de produits combustibles situé sur l'Ecoparc à La Gravelle (53410).

Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente-six jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de La Gravelle située 1 rue Madame de Sévigné 53410 La Gravelle, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 12h et de 14h à 18h, le mercredi, de 8h45 à 12h, et le vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h – fermeture de la mairie le lundi 29 avril 2019 après-midi.). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran à Laval, aux heures habituelles d'ouverture (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'État en Mayenne (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « politiques publiques », onglet « environnement, eau et biodiversité », puis « installations classées », « installations classées industrielles, carrières », « autorisation »), il y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis réputé sans observation de la mission régionale d'autorité environnementale.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de La Gravelle.

Les observations pourront également être adressées à la mairie siège de l'enquête par écrit, et par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr) en précisant l'objet du courriel "enquête publique - dossier Le Guevel à La Gravelle", du mardi 16 avril 2019, à 14h, au mardi 21 mai 2019, à 12h. Elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête de la mairie. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Méga Octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Les observations et propositions du public, effectuées par courrier électronique, seront accessibles sur le site des services de l'État en Mayenne précité.

Monsieur Jean-Claude LE LAY, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent à la mairie de La Gravelle et y recevra en personne les observations du public aux dates suivantes : mardi 16 avril 2019 de 14h à 17h, mercredi 24 avril 2019 de 9h à 12h, samedi 11 mai 2019 de 9h à 12h, jeudi 16 mai 2019 de 16h à 19h, et mardi 21 mai 2019 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Mayenne, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières), ainsi qu'à la mairie de La Gravelle, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Vincent Frostin, représentant la société Le Guevel, téléphone : 02.99.21.12.00, adresse électronique : [hqse@leguevel.fr](mailto:hqse@leguevel.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.